



■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 15 février 2021  
Séance du 8 février 2021

## 2 Désignation des membres du comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise - modification de la délibération n°10 du 12 octobre 2020

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, MM AKABLI, LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mmes MEUNIER, SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mmes JACQUEMART, DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme ELONGUERT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
M. BULUT	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. PERRIN	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	Mme MEUNIER
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. DEME
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART
M. KA	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. NACHITE	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 09/02/2021

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Le comité Syndical a désigné monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, membre du conseil d'administration en tant que personne qualifiée.

Or, par délibération n° 10 en date du 12 octobre 2020, monsieur VILLEMMAIN, a été désigné, avec madame Sophie LEHNER, membre du comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de la Construction des Communes de l'Oise dans le collège des élus.



Envoyé en préfecture le 17/02/2021  
Reçu en préfecture le 17/02/2021  
Affiché le 16/02/2021  
ID : 060-216001743-20210215-DLRG210215002-DE

Un représentant ne pouvant à la fois siéger dans le collège des élus et dans le collège des personnes qualifiées, il convient de désigner, en remplacement de monsieur VILLEMMAIN, un membre du conseil municipal appelé à siéger au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de la Construction des Communes de l'Oise en tant que personnalité qualifiée.

Ainsi, il vous est demandé d'abroger la délibération n°10 du 12 octobre 2021, en désignant, en remplacement de monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, un élu du conseil municipal pour siéger, au comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de la Construction des Communes de l'Oise, dans le collège des élus et de confirmer la désignation de madame LEHNER.

Il vous est proposé de désigner monsieur Cédric LEMAIRE, pour siéger au comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de la Construction des Communes de l'Oise en remplacement de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2121-33,  
Vu la délibération n°10 du conseil municipal en date du 12 octobre 2020,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 8 février 2021,  
Considérant qu'il convient de remplacer monsieur VILLEMMAIN dans le collège des élus au comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de la Construction des Communes de l'Oise,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38                      Pour : 38                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'abroger la délibération n°10 du conseil municipal en date du 12 octobre 2020.

**Article 2** : de désigner Sophie LEHNER et Cédric LEMAIRE, appelés à siéger au sein du comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de la Construction des Communes de l'Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **16 FEV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **17 FEV. 2021**

et publication ou notification le **17 FEV. 2021**

affiché le **16 FEV. 2021**

CREIL, le **17 FEV. 2021**

Maire de Creil  
Président de l'ACS0



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du pôle "Vie de la Cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 17/02/2021

Reçu en préfecture le 17/02/2021

Affiché le 16/02/2021



ID : 060-216001743-20210215-DLRG210215002-DE